

DECRET N° 2009-170 DU 04 MAI 2009

modifiant et complétant le décret n° 2008-741 du 31 décembre 2008 portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique chargé de l'élaboration du document cadre de politique nationale de développement des Archives au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-270 du 04 juin 2006 portant attribution et organisation de Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2007-552 du 02 novembre 2007, portant attributions, organisation et fonctionnement des Archives Nationales ;
- Vu** le Décret n° 2008-741 du 31 décembre 2008 portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique chargé de l'élaboration du document cadre de politique nationale de développement des Archives au Bénin ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 mars 2009 ;

Or

DECRETE :

Article 1^{er} : L'article 5 du Décret n° 2008-741 du 31 décembre 2008 portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique chargé de l'élaboration du document cadre de politique nationale de développement des Archives au Bénin est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Article 5 nouveau : Le Comité Technique dispose d'un délai de quatre vingt dix (90) jours pour déposer les conclusions de ses travaux au Chef de l'Etat ;

Article 2 : Les autres dispositions du Décret n° 2008-741 du 31 décembre 2008 susvisé demeurent sans changement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MEF 4 - AUTRES MINISTERES 29 - SGG 4 - DGB-IGF-DGTCP-DGID 6 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-IDGAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - JO 1.-